



Communiqué de presse

Date 8 août 2007

Surplus de recettes en 2007 et maintien de la discipline budgétaire

Cette année, les recettes de la Confédération seront à nouveau nettement supérieures au montant prévu au budget. Tel est le résultat de l'extrapolation effectuée par le Département fédéral des finances (DFF) à fin juin. Cette situation est principalement liée à une conjoncture économique meilleure que prévu, à l'origine du surcroît des recettes, en particulier au titre de l'impôt anticipé, de l'impôt fédéral direct et de la taxe sur la valeur ajoutée. Les exigences du frein à l'endettement empêchent toutefois d'utiliser ces surplus temporaires de recettes pour financer des dépenses supplémentaires. L'excellent résultat attendu s'explique également par le maintien de la discipline en matière de dépenses: ainsi, selon l'extrapolation du mois de juin, les dépenses de l'exercice en cours sont légèrement en dessous des montants budgétisés. Effectuée au milieu de l'année, toutefois, l'estimation des recettes et des dépenses pour 2007 se caractérise naturellement par un haut niveau d'incertitude.

Selon les premières estimations, les recettes de la Confédération seront, cette année, nettement supérieures au montant inscrit au budget. Ce résultat est lié à la conjoncture qui, au moment de l'élaboration du budget en 2006, avait été estimée avec une prudence qui s'est avérée trop grande par la suite. Supérieure aux prévisions, la croissance économique se répercute en particulier sur l'impôt fédéral direct et la taxe sur la valeur ajoutée, les deux principales recettes fiscales de la Confédération. L'une et l'autre enregistreront, selon les estimations, des surplus se chiffrant à plusieurs centaines de millions.

En ce qui concerne l'impôt anticipé, particulièrement volatil, l'écart par rapport au budget est encore plus marqué: ainsi, au vu de l'évolution des recettes en la matière au cours du premier semestre, le surplus pourrait atteindre plus d'un milliard de francs. Seul le produit des droits de timbre devrait rester inférieur aux prévisions. On

Communiqué de presse

constate une fois de plus que l'impôt anticipé et les droits de timbres restent imprévisibles dans leur rapport à la conjoncture, car ils dépendent non seulement de la croissance économique, mais aussi de l'évolution des marchés financiers.

Un garde-fou: le frein à l'endettement

Au vu de résultats aussi réjouissants, la tentation est grande de vouloir relâcher la discipline budgétaire. Il serait toutefois dangereux d'y céder, car des recettes qui dépendent de la situation conjoncturelle ne constituent pas une base absolument stable pour les finances de l'Etat. Le frein à l'endettement est un instrument budgétaire efficace pour éviter de céder à cette tentation. Il exige des excédents de recettes en période de haute conjoncture et autorise des déficits en période de récession. Ce mécanisme permet d'éviter que la dette de la Confédération n'augmente sur l'ensemble d'un cycle conjoncturel. Le respect des exigences du frein à l'endettement étant réexaminé au moment de la présentation des comptes, l'évolution effective de la conjoncture peut ainsi être prise en considération.

Grâce au compte de compensation, les recettes supplémentaires dues à des erreurs d'estimation pour certains impôts, en particulier l'impôt anticipé, n'engendrent pas de hausses de dépenses inconsidérées. Ces surplus de recettes inattendus et indépendants de l'évolution de la conjoncture sont portés au compte de compensation pour l'année en cours. Cet avoir ne peut pas être utilisé pour financer de nouvelles dépenses, mais il offre une marge de manœuvre en cas de surestimation des recettes, phénomène courant en période de basse conjoncture.

Maintien de la discipline budgétaire

Les résultats de l'extrapolation sont également réjouissants du côté des dépenses: Selon les données livrées par les offices, les dépenses totales pour l'exercice en cours seraient inférieures de plusieurs centaines de millions par rapport au montant budgétisé. L'extrapolation prend en compte toutefois les chiffres supposés de la deuxième tranche du supplément au budget 2007 (sur laquelle le Parlement se prononcera lors de la session d'hiver) et les soldes de crédits. Bien que les chiffres définitifs ne soient pas encore disponibles, on peut d'ores et déjà affirmer que le Conseil fédéral et l'administration se sont tenus à une discipline stricte en matière budgétaire, en dépit des surplus de recettes.

Dépenses extraordinaires liées au versement du produit de la vente d'or

Les résultats réjouissants qui se profilent du côté du budget ordinaire sont légèrement ternis par des dépenses extraordinaires: ainsi, les Chambres fédérales ont approuvé le versement à l'AVS de la part de la Confédération (env. 7 mrd) au produit de la vente de l'or excédentaire de la Banque nationale dans le cadre du premier supplément au budget. Etant donné que ce montant a été comptabilisé en tant que recette extraordinaire lors de son encaissement en 2005, la dépense extraordinaire correspondante n'a pas entraîné de hausse de la dette.

Selon la loi partiellement révisée sur le Parlement (état au 1^{er} mai 2006), Le Conseil fédéral fait extrapoler chaque année le résultat prévisible de l'exercice et en informe, au 30 juin et au 30 septembre, les Commissions des finances. Le rapport correspondant peut être consulté sur Internet (www.efv.admin.ch). Les estimations présentent une grande marge d'incertitude, en particulier pour ce qui est des recettes, lesquelles dépendent dans une large mesure de facteurs échappant à toute influence directe, tels que la conjoncture économique ou le comportement des contribuables. Les chiffres présentés doivent donc être interprétés avec prudence.

Renseignements: Fritz Zurbrügg, sous-directeur, Administration fédérale des finances,
tél. 031 322 60 09

Tobias Beljean, chef de section, Administration fédérale des finances,
tél. 031 322 60 54

Documentation disponible à droite de la version électronique du présent communiqué de presse, publiée sous **www.dff.admin.ch/actualites**:

- Note d'information

Recettes fiscales de la Confédération, 2e trimestre 2007
(en mio CHF)

Nature des recettes	2006		2007	
	Compte	Budget	Compte	Budget
	Total	Total	2e trimestre	Total
Recettes fiscales	50'873	48'595	35'546	51'556
Impôts	47'344	45'292	33'853	48'160
Impôt fédéral direct	14'230	13'765	11'824	15'181
Impôt anticipé (rentées sous déduction des remboursements)	3'947	3'014	6'953	3'017
Droits de timbre	2'889	2'800	1'638	3'200
Taxe sur la valeur ajoutée	19'018	18'485	10'072	19'650
Impôt sur les huiles minérales grevant les carburants	2'968	2'970	1'471	2'970
Surtaxe sur les huiles minérales grevant les carburants	2'001	2'010	996	2'010
Impôt sur les huiles minérales grevant les combustibles et autres produits à base d'huiles minérales	26	25	10	25
Impôt sur le tabac	2'161	2'119	839	2'005
Impôt sur la bière	104	104	49	102
Taxes routières	1'939	1'830	1'077	1'828
Redevance, trafic des poids lourds	1'306	1'200	643	1'200
Redevance, routes nationales	313	300	251	303
Impôt sur les automobiles	320	330	184	325
Droits de douane	1'027	980	524	980
Droits d'entrée	1'027	980	524	980
Droits sur le tabac	-	-	-	-
OMC, recettes douanières affectées	-	-	-	-
Impôt sur les maisons de jeu	406	345	-	421
Taxes d'orientation, protection de l'environnement	148	146	92	166
Autres recettes fiscales	9	2	-	1

Commentaire des résultats trimestriels

Les recettes fiscales reproduites dans le tableau représentent environ 90 pour cent de l'ensemble des recettes de la Confédération. Les comptes des principales recettes fiscales sont en principe arrêtés comme il suit:

- **Impôt fédéral direct**

Son échéance est généralement fixée au 1er mars (avec un délai de paiement de 30 jours). Les cantons sont tenus de verser la quote-part de la Confédération aux montants qu'ils ont encaissés au cours d'un mois jusqu'au terme du mois suivant. Le rendement est particulièrement élevé au 2e trimestre.

- **Impôt anticipé**

- **Recettes:** L'impôt anticipé prélevé sur les intérêts des avoirs des clients des banques suisses (dépôts à vue et à terme ainsi que dépôts d'épargne) et des bons ou obligations de caisse est déclaré trimestriellement, alors que celui qui frappe les autres revenus de capitaux (en particulier les intérêts servis sur les obligations et les dividendes), les gains de loteries et les prestations d'assurance fait l'objet d'un décompte mensuel.
- **Remboursements:** Les acomptes de remboursements aux personnes morales, à raison de 25 pour cent de la somme approximative due, sont effectués pour l'essentiel en mars, juin et septembre, de sorte que le produit de l'impôt anticipé enregistré durant ces mois est négatif. Les autres remboursements se font mensuellement.

- **Droits de timbre**

Les droits sur les titres négociés et sur les quittances de primes sont prélevés trimestriellement. Les décomptes des droits sur les émissions sont établis chaque mois.

- **Taxe sur la valeur ajoutée**

Pour la TVA, le décompte se fait en règle générale par trimestre. Les assujettis, qui appliquent la méthode de décompte simplifié des taux de la dette fiscale nette, peuvent établir des décomptes semestriels. Un décompte mensuel peut être effectué pour les assujettis qui présentent des soldes positifs importants d'impôt préalable. L'impôt sur les importations est prélevé au fur et à mesure. Cependant, dans la majorité des cas, un délai de paiement de 60 jours est accordé.

- **Impôt sur le tabac**

Décompte mensuel.

- **Redevance sur le trafic des poids lourds**

- **Véhicules à moteur suisses/étrangers:** Perception au fur et à mesure et décompte mensuel par les bureaux de douane.

- **Redevance pour l'utilisation des routes nationales**

- **A l'intérieur du territoire:** Les cantons livrent leurs recettes mensuellement pour la fin du mois suivant.
- **A la frontière:** Perception au fur et à mesure et décompte mensuel par les bureaux de douane.
- **A l'étranger:** Les organismes chargés de la vente de vignettes à l'étranger livrent leurs recettes mensuellement, au plus tard le 10 du deuxième mois qui suit celui du décompte.

- **Droits de douane**

Perçus au fur et à mesure et décomptés chaque mois.

- **Taxes agricoles**

Le décompte des taxes agricoles se fait une fois par année, en même temps que celui du compte laitier.

- **Taxes d'orientation, protection de l'environnement**

Perçus au fur et à mesure et décomptés chaque mois ou annuellement.

Les chiffres trimestriels ne permettent pas de dégager des conclusions définitives quant au résultat probable de l'année:

- **La déclaration et l'échéance des multiples prélèvements fiscaux étant fixées à des dates différentes, les recettes ne se répartissent pas de manière égale entre les divers trimestres.**
- **On ne saurait établir péremptoirement des projections sur la base de pourcentages trimestriels moyens sur plusieurs années, du fait que le profil temporel des recettes peut varier sensiblement d'une année à l'autre.**